

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le mardi 23 avril 2019 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim ainsi que madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-165Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ;

CONSIDÉRANT la réception de l'accusé de réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du Code municipal du Québec incluant le projet d'ordre du jour suivant;

La séance est déclarée ouverte à 18 heures.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux intéressés – Ordre du jour
3. Autorisation – Embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil – Communications et Services à la communauté
4. Autorisation – Embauche – Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux – Services techniques et des espaces publics
5. Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Firme Tetra Tech QI inc. – Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU – Réfection de la rue Casavant
6. Autorisation – Appel d'offres – Grille d'évaluation et de pondération – Acquisition et installation d'un ensemble de modules au parc Denis-Beauregard
7. Autorisation – Octroi de contrat – Services professionnels – Étude préliminaire – Réfection d'une partie du boulevard Yvon-L'Heureux Sud
8. Avis de motion – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4

9. Adoption – Premier projet – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4
10. Période de questions
11. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Aucune personne dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-166

Autorisation – Embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil – Communications et Services à la communauté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-129 adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 du conseil municipal autorisant l'ouverture du poste de commis et soutien à l'information et à l'accueil;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue dans le journal l'Œil Régional ainsi que sur les sites Internet de la Municipalité, de Québec Municipal et sur celui de l'Union municipale du Québec;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées le 10 et 11 avril 2019 par le comité de sélection composé de madame Virginie Beauchemin, directrice du service des communications et des services à la communauté et Me Marie-Josée Bédard, directrice des services juridiques et directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des services des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 16 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la personne sélectionnée devra compléter une période de probation d'une durée de neuf (9) mois visant l'atteinte des objectifs liés à la tâche de commis et soutien à l'information et à l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Marie-Christine Beaudry à titre de Commis et soutien à l'information et à l'accueil, et ce, pour une période de probation de neuf (9) mois débutant le 29 avril 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, conditionnellement à l'avis favorable émis suite à la finalisation de toutes les étapes du processus d'embauche;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice du service des communications et des services à la communauté, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisées à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-167

Autorisation – Embauche – Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler des postes pour l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-29 lors de la séance tenue le 14 janvier 2019 autorisant l'ouverture de postes de préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue dans le journal l'Œil Régional ainsi que sur les sites Internet de la Municipalité, de Québec Municipal et sur celui de l'Union municipale du Québec;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu du 11 au 19 avril 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de personnel suivant pour agir à titre de préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux :

Noms	Nombre de semaines / heures	Période (Début-Fin)
Julien Lachapelle	Entre 8 et 20 semaines 0-40 heures/semaine (Banque totale maximale de 1680 heures)	Entre le 24 avril et le 1 ^{er} septembre 2019 selon les besoins
Florence Giard		
Karl Lamarre		
Julien Gagnon		
André Lapierre		

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE les heures mentionnées soient variables en fonction de la charge de travail, de la température et avec la possibilité de prolongation de quelques jours en fonction des besoins et du budget résiduel;

QUE pour pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés, il y a lieu de procéder à de nouvelle embauche le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-168

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Firme Tetra Tech QI inc. – Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU – Réfection de la rue Casavant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville désire présenter une demande d'aide financière, dans le cadre du programme PRIMEAU, au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (ci-après appelé : MAMH) afin de procéder à la réfection de la rue Casavant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a pris connaissance du guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 11 avril 2019 de la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des formulaires devant être complétés et acheminés au MAMH dans le cadre de cette demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de Tetra Tech QI inc. pour réaliser ce mandat s'élèvent à 2 950 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière, dans le cadre du programme PRIMEAU, afin de procéder à la réfection de la rue Casavant;

QUE le conseil municipal entérine l'octroi du mandat à la firme Tetra Tech QI inc. afin qu'elle soit mandatée pour préparer et transmettre tout document requis par le MAMH et d'en assurer le suivi requis dans le cadre de cette demande d'aide financière au programme PRIMEAU et ce, pour un montant maximal de 2950 \$ plus taxes applicables;

QUE la municipalité de McMasterville s'engage à respecter les modalités du guide du programme PRIMEAU s'appliquant à elle;

QUE la municipalité de McMasterville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité de McMasterville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-169

Autorisation – Appel d'offres – Grille d'évaluation et de pondération – Acquisition et installation d'un ensemble de modules au parc Denis-Beauregard

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite procéder à l'acquisition d'un nouvel ensemble de modules pour le parc Denis- Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, il est prévu de procéder à un appel d'offres auprès d'entreprises qualifiées dans ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal, il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation et de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le système d'évaluation et de pondération des soumissions est basé, outre sur le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 17 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise un appel d'offres pour l'acquisition du nouvel ensemble de modules pour le parc Denis-Beauregard;

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions proposée par monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 17 avril 2019;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-170

Autorisation – Octroi de contrat – Services professionnels – Étude préliminaire – Réfection d'une partie du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de l'étude préliminaire visant à établir les paramètres pour procéder à la réfection des conduites d'égout sanitaire et pluviale et d'aqueduc pour le boulevard Yvon-L'Heureux Sud, entre le cours d'eau Ruisseau Bernard et le boulevard Bernard-Pilon;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 17 avril 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise l'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'étude préliminaire du projet de réfection d'une partie du boulevard Yvon-L'Heureux Sud, soit la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant de 9 600 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 9 600 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4

Avis de motion est donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-171

Adoption – Premier projet – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le premier projet de règlement numéro 382-22-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4;

QU'une séance publique de consultation soit tenue le lundi 13 mai 2019, à 18 h 00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-22-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

Période de questions

Aucune personne dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-172

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18h13.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
